Bowling Club de Challans

REGLEMENT DE LA LIGUE TRIPLETTE HANDICAP SAISON 2026-2027

ARTICLE 1. ORGANISATION

La ligue est organisée par le Bowling de Challans et le Bowling Club de Challans.

ARTICLE 2. REGLES

Une licence F.F.B.S.Q. valable pour la saison en cours est obligatoire pour jouer. La ligue se joue avec un handicap de 70 %.
Port du maillot du club obligatoire.
La consommation d'alcool est interdite pendant la ligue.
Les règlements F.F.B.S.Q. sont appliqués par les équipes qui en acceptent la responsabilité.
La ligue 2026-2027 n'est pas homologuée. Les joueurs qui le souhaitent peuvent toutefois faire homologuer leurs lignes auprès de la F.F.B.S.Q. (Fichier Alias) il convient de demander au club.

ARTICLE 3. EQUIPES

Chaque jeudi soir de ligue, chaque équipe sera représentée par trois joueurs qui effectueront les 4 lignes. Le changement de joueur lors d'une soirée est pas autorisé.
Une équipe est composée d'au moins trois joueurs, sans limite maximum. Au plus tard une journée avant chaque soirée de ligue, les équipes composées de plus de trois joueurs devront informer le bowling de la composition de l'équipe pour la prochaine soirée.
Un joueur ne participant pas déjà à la ligue peut intégrer une équipe en cours de période. Par contre, un joueur faisant partie d'une équipe ne peut en changer qu'à la fin d'une période et avant le début de la suivante.

ARTICLE 4. DATES

La ligue se joue le jeudi à 19 h 45 en dehors des congés scolaires. Elle commencera en septembre.

ARTICLE 5. ABSENCES

En cas d'absence d'un joueur, un blind de 130 points par ligne sera appliqué par le logiciel LeXer, sans prise en compte du handicap du joueur absent. Les joueurs présents joueront les 4 lignes. Le total de chaque ligne sera composé des scores des joueurs présents, augmentés de leurs handicaps, et de 130 points par joueur absent.
En cas d'absence des trois joueurs d'une équipe, celle-ci est déclarée forfait. Les joueurs de l'équipe adverse jouent seuls les quatre lignes qui sont comptabilisées pour le calcul de leur moyenne et leur équipe marque 5 points.

ARTICLE 6. COÛT

Chaque jeudi soir les équipes jouent chacune 4 lignes. Chaque joueur règle 11,20 € au bowling.
Par ailleurs, le coût de l'homologation des lignes devra être remboursé au club, à la fin de l'année sportive, uniquement par les joueurs qui en auront fait la demande, en fonction du nombre de lignes homologuées. Le coût de l'homologation est de 0,08 € par ligne homologuée.

ARTICLE 7. PERIODE

Une période est composée du nombre de matches nécessaire pour que chaque équipe rencontre chacune des autres deux fois. Toutefois, en fin de période sportive, une période pourra n'être composée d'un seul match aller afin qu'elle puisse se terminer avant les congés.
Avant le début de chaque période, le bowling fournira aux joueurs le planning des rencontres.

ARTICLE 8. CLASSEMENT

Chaque jeudi deux équipes se rencontrent sur 4 lignes. Le handicap de 70 % par rapport à 220 est appliqué à chaque joueur en fonction de sa moyenne de ligue depuis le début de la saison, à savoir depuis le 3 septembre. Il est plafonné à 70. Le total de l'équipe est le cumul des lignes effectuées par les trois joueurs plus leur handicap. En cas d'absence, le score du joueur absent est remplacé par un blind de 130 points par ligne, sans handicap, conformément à l'article 5.
L'équipe ayant le total le plus élevé marque un point, l'autre zéro. En cas d'égalité, chaque équipe marque ½ point.
A la fin, le total des quatre lignes est calculé.
L'équipe ayant le total le plus élevé marque un point, l'autre zéro. En cas d'égalité, chaque équipe marque ½ point.
Le total des points gagnés par les deux équipes est donc de 5.

Après chaque jeudi de ligue, le cumul des points obtenus par chaque équipe est calculé afin d'établir
le classement.

A chaque nouvelle période, les équipes démarrent avec zéro point.